L'Autorité de la concurrence rend public l'avis relatif à l'impact concurrentiel du basculement sur la TNT gratuite des chaînes LCI, Paris Première et Planète +

Publié le 30 juillet 2014

A la suite de la publication par le CSA de sa décision relative aux demandes d'autorisation du passage en gratuit des chaînes LCI, Paris Première et Planète + par les groupes TF1, M6 et Canal+, l'Autorité de la concurrence rend à son tour public l'avis qu'elle avait rendu au CSA le 18 juin dernier.

AVIS 14-A-07 DU 18 JUIN 2014

relatif à une demande d'avis du Conseil supérieur de l'audiovisuel sur le fondement de l'article 41-4 de la loi du 30 septembre 1986 sur la demande de passage sur la plateforme de TNT gratuite des chaînes LCI, Paris Première et Planète +.

Lire le texte intégral

Contact(s)

Yannick Le Dorze
Adjoint à la directrice de la communication
01 55 04 02 14
Contacter par mail